

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.158

**Contrat de reprise des
acières issus des
mâchefers de l'UIOM
de La Couronne avec
la société SITA SUD
OUEST : avenant n°1**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.158**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONTRAT DE REPRISE DES ACIERS ISSUS DES MACHEFERS DE L'UIOM DE LA
COURONNE AVEC LA SOCIETE SITA SUD OUEST : AVENANT N°1**

Par délibération n° 83 du 31 mai 2011 le conseil communautaire a approuvé le contrat de reprise des aciers issus de mâchefers avec la société SITA SUD OUEST.

Ce contrat permet de percevoir, deux recettes, pour chaque tonne d'acier :

- la recette "matériau",
- un soutien à la tonne recyclée

Le contrat actuel ne permet pas de maîtriser le déclassement des tonnes d'aciers envoyées en recyclage, ce qui met en péril le soutien à la tonne payé par Eco-Emballages sur ces tonnages, comptés après déclassement éventuel.

C'est pourquoi, il convient de passer un avenant n°1 au contrat afin de fixer le prix de la tonne à 60 €/T au lieu de 65,75 €/T initialement avec une garantie de non déclassement, ce qui permet de doubler la recette pour chaque tonne évacuée de l'UIOM de La Couronne, grâce au soutien de 62 €/T versé par Eco-Emballages.

Cet avenant est valable jusqu'au 31 décembre 2013 et sera ajouté au nouveau contrat 2014-2016 en cas de renouvellement avec la société Sita Sud Ouest.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 11 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat avec la société SITA SUD OUEST relatif à la reprise des aciers issus de mâchefers pour un prix qui s'élève à 60 €/T.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la recette au budget annexe déchets ménagers – article 7478 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2013